

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 3 février 2025

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

II -AFFAIRES GENERALES

2025 - 7 (7) : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission

Rapport au Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle que pour désigner un nouveau 1^{er} adjoint au Maire, l'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (article L2122-4, L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT).

Monsieur Sofiane AIT IKHLEF a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :
- Madame Regina DE ALMEIDA
- Monsieur Jean-Marc LOTZ

Après appel à candidature, il est proposé au conseil municipal de procéder au déroulement du vote, sous la présidence de Madame le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, et L2122-7-2

Vu la délibération n° 2025-6 du 3 février 2025 par laquelle le Conseil Municipal a décidé que l'adjoint nouvellement élu, occupera le même rang que Madame Sandrine EPPELE, 1ère adjointe démissionnaire,

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, et par conséquent, de sexe féminin en l'espèce,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROCEDE** à l'élection du 1er adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :
 - Nombre de votants :25
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :25
 - Nombre de bulletins blanc et nuls :3
 - Nombre de suffrages exprimés : 22
 - Majorité absolue : 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEPROST Raphaèle	22	Vingt-deux

Raphaèle DEPROST ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{ère} adjointe au Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

- Le nouvel ordre des adjoints est le suivant :
 1. Raphaèle DEPROST
 2. Frédéric SCHALL,
 3. Karine QUIGNARD,
 4. Michaël SAINTAUBIN,
 5. Claudia CARADONNA,
 6. Christian OST,
 7. Regina DE ALMEIDA,
 8. Daniel CHAMBET-ITHIER.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT KHLEF